

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2012

MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT - (N° 414)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

M. Apparu, M. Fillon, M. Douillet, M. Decool, Mme Fort, M. Abad, Mme Genevard, M. Gest et
M. Audibert Troin

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une mesure générale au niveau national pour rendre obligatoire, pour chaque programme de plus de 12 logements, 30 % de logements sociaux, est contre-productive et ne peut que décourager la construction de logements collectifs et favoriser le logement individuel et l'étalement urbain.

Les maires ont aujourd'hui la possibilité de fixer un nombre minimum de logements sociaux par programme dans le cadre des PLU.